



■ Système de Gestion de la Sécurité

Fiche de cours (SGS-MOV-F01)

Mise en œuvre d'un système de gestion de la sécurité (SGS) aéroportuaire

airtrace

Centre International de Formation en Environnement Aéroportuaire

Division de BTEE SA

Voie-des-Traz 20 * Case postale 1152 * CH - 1211 GENEVE 5

Tel. +41 22 817 46 66 * Fax +41 22 817 46 70

info@airtrace.ch * www.airtrace.ch

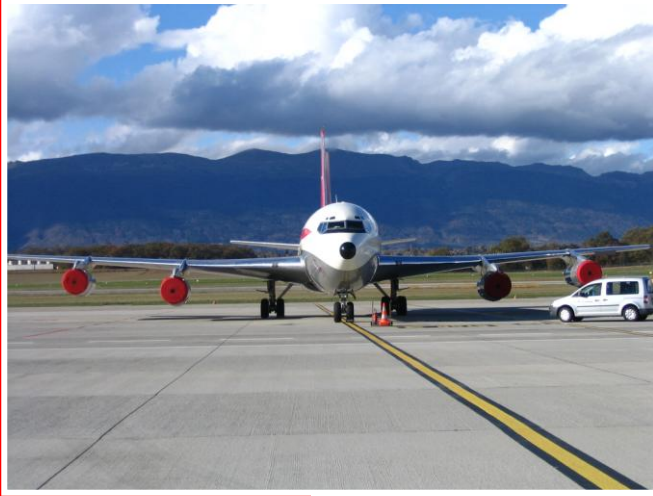
Formation inscrite au répertoire des formations aéronautiques de l'OACI :



Membre de :



DESCRIPTION DE LA FORMATION



La formation de mise en œuvre d'un système de gestion de la sécurité (SGS) se déroule lors d'un cours de trois jours. Cette formation développe les quatre piliers fondamentaux de la gestion de la sécurité au travers d'un système structuré permettant de gérer le risque lié aux opérations aéroportuaires.

Le cours, basé sur les principes de gestion de la sécurité définis par l'OACI, comprend une introduction au cadre réglementaire international, une revue des quatre piliers de base d'un SGS, une introduction aux méthodes les plus utilisées pour l'identification des dangers et la gestion du risque, des exercices pratiques et un examen écrit. Une revue de quelques cas pratiques est également prévue au programme permettant d'assimiler la théorie et la pratique.

COMPETENCES ACQUISES

À l'issue de la formation, le participant est capable de mettre en application les quatre piliers fondamentaux d'un système de gestion de la sécurité et acquiert des connaissances de base dans l'identification des dangers et la gestion du risque.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

La gestion de la sécurité d'une manière structurée au travers la mise en place d'un SGS étant d'actualité dans le domaine aéroportuaire, un participant se donne des opportunités de développement professionnel dans un domaine très spécifique et pointu.

PUBLIC-CIBLE

Responsables de la sécurité, personnel aéroportuaire avec responsabilité en matière de sécurité.

PARTICIPANTS

Maximum 12 personnes, minimum 6 personnes.

FORMATEURS

Thomas Romig, Safety Officer de Genève Aéroport.

CONDITION D'ADMISSION

Sur dossier.

PRE-REQUIS

- Familiarité avec la sécurité aéroportuaire
- Familiarité avec les opérations aéroportuaires
- Niveau linguistique suffisant
- Eventuellement avoir suivi le cours « Introduction au système de gestion de la sécurité (SGS-INT-F01) »

TITRE OBTENU

- Certificat de formation « Mise en œuvre d'un système de gestion de la sécurité (SGS) aéroportuaire », certifié EduQua.

OBJECTIFS GENERAUX DU COURS

- Connaître le cadre légal et la régulation internationale applicable à la mise en place d'un SGS aéroportuaire.
- Appréhender l'utilité et l'importance de la gestion de la sécurité et du risque aux opérations aéroportuaires au travers d'un système de gestion de la sécurité structuré et systématique.
- Acquérir les connaissances et outils nécessaires pour le développement et la mise en application d'un SGS aéroportuaire.

CONTENU DU COURS

Modules du cours :

- Les principes de la sécurité ;
- Les principes fondamentaux des dangers, du risque et des conséquences ;
- Les principes de la gestion du risque ;
- Les composants d'un SGS aéroportuaire ;
- Le cadre légal et réglementaire ;
- La planification et implémentation d'un SGS aéroportuaire ;
- Les outils d'un SGS aéroportuaire ;
- L'opération pratique d'un SGS aéroportuaire ;
- Le concept de culture de la sécurité ;
- Problèmes et solutions pour la mise en place d'un SGS aéroportuaire ;
- Tests de validation des acquis.

Exercices pratiques :

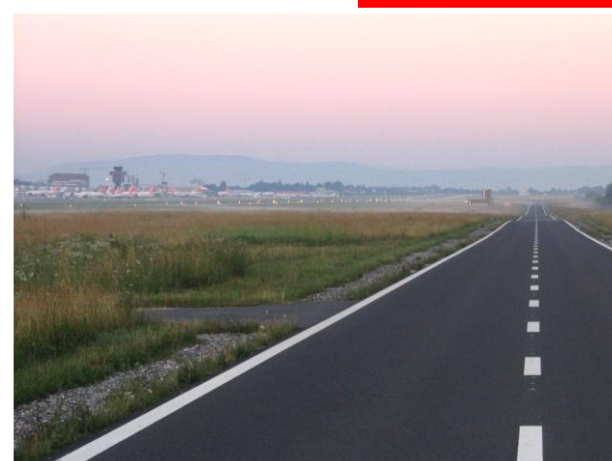
- Les bases du processus de sécurité ;
- Identification des dangers et gestion du risque ;
- Développement et implémentation d'un SMS.

DUREE

Un module de 3 jours

Du mardi 13h30 au vendredi 12h00

21h00



METHODE D'ENSEIGNEMENT

- Cours théoriques
- Études de cas pratiques
- Exercices pratiques
- Questions et échange d'expérience

SUPPORTS DE COURS

- Présentation PowerPoint
- Polycopiés

LIEUX

- Saint-Yan Air'e Academy, France

PLANNING

- Du mardi 18 septembre 2012 à 13h30 au vendredi 21 septembre 2012 à 12h00

COUT DU COURS

- Euros 1'800.— formation complète
- Euros 200.— supports de cours
- Euros 350.— logement et repas

Euros 2'350.—

CONDITIONS DE PAIEMENT

- 10 % à l'inscription
- 50 % avant le cours
- 40 % après le cours

CONDITIONS DE RETRAIT

- Annulation jusqu'à 30 jours avant le cours, sans certificat médical : restitution des frais d'inscription, moins une participation aux frais de Euros 400.—.
- Annulation jusqu'à 7 jours avant le cours, sans certificat médical : restitution des frais d'inscription, moins une participation aux frais de Euros 500.—.
- Non présentation au cours ou annulation moins de 7 jours avant le cours, sans certificat médical : aucun remboursement.
- Annulation pour cause de maladie ou d'accident : sur présentation d'un certificat médical avant la tenue du cours, remboursement des frais d'inscription, moins une participation aux frais de Euros 200.—.
- Il est cependant possible d'annoncer en tout temps une personne qui remplace la personne inscrite sans que cela n'occasionne de frais.



Genève
Voie-des-Traz 20 / CP 1152
1211 GENEVE 5
☎ +41 27 791 07 81
☎ +41 27 783 33 77
✉ info@bureaubtee.com

Valais
Rive-Haute
1945 LIDDES
☎ +41 27 783 33 70
☎ +41 27 783 33 77
✉ info@bureaubtee.com



Siège social
Rue des Crétales 19B
B-8140 COMBLAIN-LA-TOUR
☎ +32 43 83 58 40
☎ +32 43 83 58 41
✉ bteesa@bureaubtee.com

Siège d'exploitation
Ch.d'Ellignies 54
B-7910 ANVAING
☎ +32 69 85 88 64
☎ +32 69 85 88 65
✉ bteesa@bureaubtee.com